



Déclaration du 28 janvier 2025

Madame la Directrice académique,

Mesdames et messieurs les membres du CSA-SD de Seine-Maritime

En guise de bonne année nous héritons de la 6^{ème} ministre depuis le second quinquennat d'Emmanuel Macron. Malgré des tentatives d'apaisement de la ministre Élisabeth Borne, force est de constater que la situation de l'Éducation Nationale est toujours autant calamiteuse. Les personnels sont en souffrance. Le choc des savoirs que dénonce toujours la FSU constitue un exemple de maltraitance des professeurs : injonctions absurdes, groupes laissés à l'appréciation du local, perte de sens du métier pour les enseignants de lettres et de mathématiques. Cette réforme voulue par Gabriel Attal est en train de sombrer. Pour preuve il n'est plus question d'étendre le dispositif aux niveaux 4^{ème} et 3^{ème}. Et tant mieux ! Tant mieux pour les professeurs et les élèves.

Dans le 1er degré les programmes de cycles 1 et 2 ont été publiés malgré le vote quasi unanime en contre du CSE. Avec les évaluations généralisées, ils forment un tout cohérent pour la mise en place d'une école de la concurrence et d'un management injonctif que nous refusons. Les projets de programmes de cycle 3, se situent pour l'essentiel dans la même veine et contiennent des éléments propres à aggraver les inégalités scolaires comme les devoirs à la maison.

L'institution est à la dérive. Pour la troisième année consécutive, la préparation de rentrée s'effectue au mépris de la réglementation en vigueur et des instances. En 2023 les DHG prenaient en compte la disparition de la technologie en 6^{ème} alors que les textes n'étaient pas parus. L'an dernier le choc des savoirs était entériné avant même la parution d'un décret. Cette année, suite à la décision du Conseil d'Etat qui a invalidé sur la forme le choc des savoirs, un décret s'annonce imminent mais au moment où nous nous réunissons n'est toujours pas signé. La politique est désormais très claire : peu importe les textes, il faut passer en force, même lorsque les situations sont absurdes. En juin dernier, de nombreux Conseils d'administration ont utilisé le droit pour ne pas appliquer la réforme du choc des savoirs. En retour, la très experte Dajec a invalidé les décisions votées démocratiquement en utilisant des copiés-collés pour les établissements qui ont voté contre la réforme en guise de réponse. Nous connaissons la décision du Conseil d'Etat...

Pourquoi sommes-nous réunis aujourd'hui ? Nous pouvons nous poser la question. En effet, les dotations sont communiquées bien en amont aux chefs d'établissements qui tiennent des conseils pédagogiques avant la tenue des instances académiques et départementales. Les documents qui nous sont communiqués ne doivent pas être divulgués avant la tenue des instances. Certes, auparavant il y avait la diffusion officieuse mais désormais c'est officiel avant même la tenue des CSA.

La FSU se réjouit de la création de nouveaux dispositifs ULIS mais constate également que les élèves affectés qui sont amenés à suivre les cours dans une classe ordinaire doivent, en fonction de leur PPS, recevoir des temps pédagogiques hors de la classe ordinaire où ils sont regroupés et pris en charge par le coordonnateur du dispositif. C'est pourquoi il est important que le nombre d'élèves d'ULIS n'excède pas dix. Or, ce chiffre est largement dépassé et atteint 14 élèves. A ce titre, la loi sur le handicap a 20 ans mais l'inclusion se fait sans l'encadrement humain suffisant. Les AESH attendent des engagements forts pour bénéficier d'une meilleure reconnaissance professionnelle. Il faut impérativement mettre un terme à leur situation de précarité. Il y a urgence.

Concernant la DHG nous déplorons l'absence de communication de la structure à laquelle s'ajoute cette année l'absence de communication des IMP. La colonne marge d'autonomie a disparu... certainement parce que bon nombre d'établissements n'en ont quasiment plus. La marge qualitative a purement et simplement fondu dans la plupart des établissements qui ne disposent plus que de la marge divisionnaire, y compris en REP et REP+. Nous constatons avec une immense tristesse que l'éducation prioritaire est abandonnée : il ne reste plus que la limitation du nombre d'élèves par classe à 25 ou 23. Comment élever le niveau des élèves avec la suppression des dispositifs d'aide et réduire les inégalités sociales ?

De nombreux collèges voient encore leur DHG baisser de manière drastique : récupération des moyens supplémentaires alloués aux REP +, entassement des élèves dans les classes à 30, avec des « évaporations supposées » d'élèves pour supprimer une division : disparition de 2 élèves entre la 6^e et la 5^e à Cany Barville, de 4 élèves à Camus Dieppe, de 16 élèves entre la 4^e et la 3^e à Eu, de 5 élèves à Gautier Le Havre, de 7 élèves à Louise Michel à St-Etienne du Rouvray.

La FSU regrette un taux élevé d'HSA qui dépasse les 8% et qui va entraîner des compléments de services qui s'annoncent d'ores et déjà nombreux. Comment justifier par exemple le cas du collège de Cany Barville qui va perdre 2 divisions mais qui a un taux d'HSA en légère augmentation ? Pourquoi le collège des Acacias détient-il le plus haut taux (8,56%) quand on sait les conditions dans lesquelles sont hébergés les élèves et les personnels dans l'attente de la construction d'un nouveau collège ?

Dans le 1er degré, les enseignant.es subissent encore cette année une restriction de leurs droits à temps partiels, déjà si difficiles à obtenir : le 80% n'est même plus proposé. Les remplaçants, déjà impactés par la disparition des postes zil, voient leurs conditions de travail à nouveau menacées par le projet de disparition des brigades formation et REP+. Contrairement à ce qui avait été annoncé, la situation du remplacement cette année n'est pas meilleure, c'est bien d'un manque de moyen qu'il s'agit. Supprimer les distinctions pour la formation et les REP+ va encore aggraver la situation et la promesse de continuité pédagogique en REP+ ne sera plus respectée. Il est urgent de favoriser vraiment l'accueil des TPS dans les quartiers les plus défavorisés, non seulement par l'ouverture de nouveaux dispositifs mais en veillant à ce que

l'accueil des plus jeunes se fasse dans les mêmes conditions que pour les dispositifs des classes dédoublées, à savoir au maximum 15 par classe. L'accueil des moins de trois est un véritable levier pour les apprentissages à venir : c'est donner plus à ceux qui ont moins, promesse due à l'éducation prioritaire.

La FSU demeure vigilante comme toujours face aux attaques contre les conditions de travail des personnels.